

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 27 avril 2026 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07-9

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-07 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES AFIN DE METTRE À JOUR LES NOMS DE LA LISTE DES COMITÉS, COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL À L'ANNEXE A

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : boucherville.ca/avispublics ([Règlement 2026-07-9](#)).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 6^e jour de mai 2026

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière